

Pour un été complètement **FOU**, viens travailler avec **NOUS!**

SAUVETEURS/SAUVETEUSES DES PLAGES

La Ville de Témiscouata-sur-le-Lac est à la recherche d'une personne responsable et sociable, avec une certification valide de sauveteur de plage ou de Croix de bronze, ainsi que tes cartes de secourisme et de RCR, pour occuper le poste de sauveteurs/sauveteuses de plage. Sous la supervision de l'équipe du Service des loisirs et de la culture et du sauveteur en chef des plages, tu auras à assurer la sécurité des usagers de la plage en tout temps. Tu assureras aussi la propreté des lieux et le bon fonctionnement des installations et du matériel de sauvetage.

Tu es reconnu pour ton grand sens des responsabilités et ta vigilance? Tu aimes travailler en équipe et tu es sociable?

C'est sûrement toi qu'on cherche!

Voici ce qu'on t'offre :

- Entre 35 et 40 heures/semaine;
- Un salaire concurrentiel, selon la politique de rémunération en vigueur (Prime selon la qualification);
- Vêtements et équipements fournis;
- Un rabais sur une inscription à une activité physique de ton choix;
- Une soirée de reconnaissance à la fin de l'été;
- Et surtout, une équipe de travail agréable et dynamique!

Ce poste t'intéresse?

Envoie-nous ton CV et une lettre de présentation pour chacun des postes qui t'intéressent avant **le vendredi 10 avril 2020 à 16 h 30** à Samie Fortin, technicienne en loisir.

En personne : 861, rue commerciale Nord, Témiscouata-sur-le-Lac

Par courriel : sfortin@temiscouatasurlelac.ca

Important!

Il est obligatoire de joindre ton curriculum vitae à ton dossier de candidature (même si tu as déjà travaillé à la Ville) en précisant pour quel emploi tu postules. Toute candidature reçue sans curriculum vitae et/ou après la date limite sera rejetée automatiquement. Les entrevues auront lieu entre le 16 et le 19 avril 2020, selon les départements. Aucune autre date ne sera fixée pour passer les entrevues et les candidats devront obligatoirement se rendre sur place (aucune entrevue par webcaméra). Il est de la responsabilité de l'étudiant de se rendre disponible lors de ces journées, sinon nous ne pourrions retenir sa candidature. Pour avoir accès à un emploi d'été, l'étudiant doit obligatoirement avoir fréquenté une institution scolaire dans l'année.

On a hâte de te rencontrer!